Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 40 (1955)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. LAUSANNE, avril 1955 N° 4 40e année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Régie des annonces: ANNONCES SUISSES S. A.
Genève, Lausanne, Zurich, St-Gall et succursales Prix du mm. 15 ct.

Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs
Abonnements facultatifs : 2 fr. 50
Abonnements privés : 4 francs

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE SUISSE

par M. André Perrenoud, expert agricole au Département cantonal de l'agriculture

(Suite *)

LÉGISLATION AGRAIRE

L'évolution de la législation agraire démontre, une fois de plus, que celui qui se sent seul se sent faible et qu'il demande la protection de ceux qu'il croit forts.

En 1880, les agriculteurs se sentaient les égaux des industriels ; ils ne demandaient pas grand-chose et la loi agraire était fort simple. En 1920 fut introduit le tarif douanier afin de protéger notre pays (aussi bien l'industrie et l'artisanat que l'agriculture) contre des produits étrangers. Puis en 1929 il y eut la loi sur les blés qui reste un solide pilier de notre économie agricole.

La crise des années trente nécessita des mesures exceptionnelles permettant de maintenir la classe paysanne.

Par contre, dès le début de la guerre, on se rendit compte de l'importance et de la force que représentait l'agriculture dans notre pays et les mesures prises l'ont été dans le but de défendre le pays contre l'abus de la puissance donnée par les circonstances à la paysannerie.

Si, à la fin des hostilités, l'agriculture avait été abandonnée à son sort, elle n'aurait pas tardé à connaître les pires tourments car presque toute la réglementation du temps de guerre fut supprimée avec les pleins pouvoirs et les denrées de première nécessité venant de l'étranger auraient étouffé notre agriculture.

Le statut agraire a été réclamé dès 1942 par l'Union suisse des paysans et préparé dès 1943 par les autorités fédérales. Ce n'est qu'au début de cette année que le statut a commencé de déployer une partie de ses effets. Il est donc encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur ce monument législatif. Cependant des voix ne se sont pas fait faute de dire combien elles avaient été déçues des premières applications de cette loi.

Cette déception a plusieurs causes dont la moins importante n'est certainement pas celle-ci : les paysans attendaient peut-être trop de la nouvelle loi agraire. D'autre part, le mécontentement est dû à des raisons techniques et à des raisons économiques.

> LE PAYSAN ET LE RISQUE
>
> Précisément parce qu'il joue sa chance, il la joue bien. Il joue la règle du jeu avec toutes les nuances, toutes les finesses, toutes les subtilités d'un qui sait. Au désordre de la nature, il oppose sa méthode ; à ses humeurs, sa constance ; à ses ruses, ses ruses ; à son aveuglement, sa sagesse. Il la joue contre elle-même. Il la joue parce qu'il lui est fidèle. Il se joue d'elle en acceptant tout d'elle. Il retourne contre elle ce grand risque, ce beau risque qu'elle lui fait courir et qui le fait homme.
>
> Le paysan risque. Il est le vivant.
>
> *Louis Salleron.*
> *(Extrait du «Livre de Raison»)*

Parmi les premières causes, il convient de signaler que ce statut n'est pas appliqué par ceux-là même qui l'avaient préparé. En effet, c'est le Département de justice qui a mis sur pied le projet de loi tandis que c'est le Département de l'économie publique qui doit appliquer le texte approuvé par le peuple et qui, chacun en conviendra, est protectionniste. Comme la loi laisse une certaine liberté d'appréciation aux autorités, celles-ci l'ont appliquée restrictivement parce que, à maintes occasions, le peuple suisse (avec, bien entendu, les paysans) a manifesté clairement son désir de ne pas voir la Confédération ou les cantons s'occuper de trop de questions. A ce raisonnement qui peut paraître logique, on doit répondre que la loi sur l'agriculture a été formellement adoptée par l'ensemble de ce même peuple à une majorité qu'on ne retrouve pas dans tous les scrutins.

Dans les raisons d'ordre économique, rappelons le fait que nous nous trouvons en Suisse à un point où la production indigène couvre les besoins du pays mais où elle n'est pas assez excédentaire pour exporter régulièrement, sauf pour le fromage bien entendu. Une situation analogue existe en France. Et c'est pour cela qu'on se trouve en présence d'un état de faits que d'aucuns appellent la politique de la porte fermée.

Si nous reprenons les uns après les autres

Les différents secteurs de la production agricole

nous constatons ce qui suit :

Le problème de la *production laitière* est suffisamment connu pour qu'il n'y ait pas besoin de s'y attarder. Pour le producteur, il est difficilement admissible que les citadins bénéficient de la Caisse de compensation du prix du lait, car il est prouvé que la consommation du lait baisse non pas à cause du prix de cette denrée, mais à cause de l'élévation du standard de vie.

Pour ce qui est du *secteur de la viande*, il suffit de rappeler qu'en 1953 on subissait une pléthore de bétail tandis qu'aujourd'hui on se voit contraint d'importer des bœufs et des porcs.

On voit donc que, dans les deux principaux secteurs dépendant de la production herbagère, on est arrivé à un plafond. Pour éviter l'engorgement du marché, il est recommandé de faire des cultures. Mais qu'en est-il dans ce genre de production ?

* Voir Messager N° 3 de mars 1955.

L'écoulement des *céréales panifiables* est assuré grâce à la loi de 1929. Cependant, cette culture ne peut être répétée indéfiniment à cause des risques du piétin.

La culture du *colza* est toujours contingentée quoique l'huile se vende actuellement fort bien et n'ait plus rien de commun avec celle qui nous était livrée pendant la guerre. Il convient de signaler que cette huile est vendue en dessous du prix de revient, ce qui explique partiellement la réticence des autorités à trop laisser étendre cette culture.

Notre pays est toujours un gros importateur de *sucre* puisque plus du 80 % de la consommation indigène provient de l'étranger. Tous les pays environnants et spécialement l'Allemagne occidentale augmentent leur production. Chez nous, le premier projet permettant la construction d'une deuxième sucrerie a été balayé par le peuple, y compris les paysans. Actuellement, toute cette question est à l'étude et peut-être que d'ici un an ou deux la construction d'une nouvelle sucrerie pourra être envisagée.

On ne pourrait pas non plus étendre les cultures de *pommes de terre,* car le marché en est saturé et pourtant, durant la guerre, on produisait et mangeait deux fois plus de pommes de terre que maintenant !

Il en est à peu près de même pour les *légumes.* Dans ce secteur et celui de l'arboriculture, l'inondation du marché indigène par des produits étrangers est combattue grâce au système des trois phases qui se déroule comme suit : pendant la première phase, il n'y a pas de production indigène et les importations sont libres ; lorsque la production indigène est encore insuffisante pour couvrir les besoins du marché, les importations sont limitées : on en est à la deuxième phase. Enfin, lorsque le pays arrive à fournir suffisamment de produits, les importations sont arrêtées : c'est la troisième phase.

Au début de son application, ce système aussi souple qu'ingénieux a été faussé par des importateurs qui ont profité de stocker dans des frigos des marchandises étrangères durant la première phase, puis les ont lancées sur le marché durant la troisième phase. Actuellement, un tel procédé est interdit et il faut reconnaître que, cette année, le système a donné satisfaction aux producteurs.

C'est un lieu commun de dire que la situation de la *viticulture* est des plus complexes. Vous n'ignorez pas que notre pays consomme surtout des vins rouges tandis qu'il produit surtout du vin blanc. Le statut du vin encourage l'arrachage de vignes mal situées. Il ne saurait s'agir là que d'une solution très partielle puisque, comme nous venons de le voir, les autres branches de la production végétale ont atteint un plafond. D'autre part, en arrachant les vignes, on fait diminuer la population agricole qui, d'après nos autorités, doit être si possible maintenue à son niveau actuel.

Il est évident que la solution qui consisterait à mélanger du blanc indigène à du rouge étranger pour former un vin vendu sous le nom de « Montagne » trouverait l'appui de la plupart des viticulteurs. Cependant, cette solution est contraire à l'ordonnance sur les denrées alimentaires. Il faut espérer que la prochaine révision de cette ordonnance permettra d'éclaircir quelque peu une situation angoissante pour de nombreux chefs de famille.

Ce rapide et forcément incomplet tour d'horizon de la production agricole montre combien la situation est délicate et combien malgré une loi sur l'agriculture il convient de rester vigilant pour que le paysan puisse continuer de vivre.

LES ORGANISATIONS PAYSANNES

Il est évident que pour sortir de son isolement et faire valoir ses droits, le paysan ne s'est pas limité à faire appel à la bienveillance ou à l'appui des pouvoirs publics. Il s'est très vite rendu compte de la force qu'il trouverait en créant des organisations professionnelles. Les premières datent du siècle passé puis d'autres ont suivi. La simple évocation des sociétés d'agriculture, des syndicats d'élevage, des sociétés de laiterie, des caisses d'assurance du bétail, des associations des sélectionneurs et, bien entendu, des Caisses de crédit mutuel suffit à démontrer que l'agriculteur a su aliéner une partie de son individualisme au profit d'une meilleure défense de ses intérêts.

La tâche des dirigeants de ces organisations agricoles n'est certes pas facile. Ils doivent tout d'abord et en toute occasion savoir distinguer le principal de l'accessoire des revendications de leurs membres et étudier des problèmes dont la complexité n'a d'égal que leur nombre. Et l'on sait aussi qu'au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la production on risque d'en oublier les impérieuses nécessités.

Il se produit alors des mouvements de révoltes ou de dissidences qui n'ont, au fond, d'autres buts que de montrer aux dirigeants qu'ils ne jouissent plus de la confiance de leurs troupes. On le voit, malgré tous ses indéniables avantages, le système coopératif ne peut être étendu au-delà de certaines limites.

On peut d'ailleurs se demander si la structure des organisations agricoles (créées il y a plusieurs dizaines d'années) correspond encore aux conditions actuelles. N'y a-t-il pas une pléthore d'organisations et une surorganisation ? Il vaudrait la peine, je crois, de s'appliquer à repenser toutes nos organisations. C'est d'ailleurs ce qui se fait au sein de plusieurs.

Remarquons aussi en passant que les autres professions consacrent des sommes beaucoup plus importantes à la défense de leurs intérêts que ce n'est le cas pour l'agriculture. Il ne faut donc pas s'étonner si elles jouissent d'une meilleure situation.

CONCLUSIONS

Il est temps de conclure.

Le problème paysan est trop complexe pour qu'on puisse y apporter une solution toute faite. Il faudra donc beaucoup de solutions partielles, d'où la nécessité de la multitude des textes de loi qui font malheureusement croire qu'on s'occupe toujours et uniquement de l'agriculture. Cependant, le nombre des questions à résoudre ne doit pas nous empêcher d'avoir une vue aussi étendue que possible sur tout ce qui touche à l'agriculture.

Il conviendrait tout d'abord de se rappeler que le paysan a le droit de vivre aussi bien que les autres gens. Si, à la fin de leur carrière, les paysans ont réussi à avoir quelques biens, c'est à force d'économie qu'ils y sont arrivés. Ce droit à l'existence doit être reconnu non seulement par des textes légaux, comme la loi sur l'agriculture par exemple, mais aussi en fait. Les citadins doivent s'efforcer de comprendre les paysans « qui réclament toujours ». S'ils réclament, c'est qu'il y a toujours quelque chose qui ne va pas et cela est normal car les agriculteurs touchent à trop de secteurs pour que tout puisse bien aller. La nature elle-même ne permet pas que tous les secteurs de la production atteignent leur maximum la même année.

De son côté, la paysannerie doit être consciente de sa force. C'est peut-être la profession (pour autant que l'agriculture soit une profession) qui est la plus nombreuse en Suisse. Il ne faut donc pas être défaitiste, mais au contraire être fier de son métier et, à cet égard, on peut rendre hommage à l'exposition de Lucerne qui a démontré, une fois de plus, la vitalité paysanne.

Personnellement, je ne suis pas pessimiste sur l'avenir de la paysannerie, car :

- si chaque agriculteur veut veiller dans ses organisations et sur son domaine avec un esprit constructif et éclairé,
- si chacun veut être un homme qui marche debout, la tête haute,
- si tous veulent se souvenir de ce que leur disait, il y a plus de soixante ans, le Dr Laur : « Paysans, soyez unis, vous serez forts ! »,

alors, à ce moment-là, l'agriculture restera la base solide de notre pays.

Les banques suisses en 1953

Dans nos précédents articles (voir numéros 1, 2 et 3 du *Messager* de 1955), nous avons donné une vue d'ensemble de la situation des établissements de crédit en Suisse, en analysant les chapitres principaux du bilan général à fin 1953. Nous terminons aujourd'hui notre exposé par une étude du *compte d'exploitation,* soit du compte de profits et pertes de 1953.

Le *bénéfice brut* qui s'élevait en 1952 à 541 millions de francs a passé en 1953 à 560 millions. L'augmentation n'a été que de 19 millions alors qu'elle était de 28 millions en 1952 et de 44 millions en 1951. Toutes les sources de revenus participent à cette augmentation : solde entre les intérêts créanciers et débiteurs 244 millions (+ 11), commissions 118 millions (+ 1,6), produit du portefeuille des effets 78,7 millions (+ 3,4), produit du portefeuille des titres 90,5 millions (+ 3,1), recettes diverses 27,8 millions (+ 0,4).

Les proportions des sources de *recettes* des banques varient très peu d'une année à l'autre ; elles se décomposent comme suit : solde des intérêts 44%, commissions 21%, revenu des effets 14 %, revenu des titres 16%, recettes diverses 5%. Mais il est bien évident que, dans le détail, ces proportions sont différentes suivant le genre d'établissements. Par exemple, le bénéfice des *Caisses Raiffeisen* dépend presque exclusivement de la marge d'intérêts, le solde entre intérêts passifs et intérêts actifs constituant le 94,5 % du bénéfice brut. La part de cette marge d'intérêts n'est plus que de 59 % chez les banques cantonales et de 33 % chez les grandes banques.

La répartition des 560 millions de bénéfice brut se présente ainsi par groupes de banques : banques cantonales 146 millions (26 %), grandes banques 266 millions (47%), banques locales 76 millions (14%), *Caisses Raiffeisen* 10 millions (1,7%), caisses d'épargne et autres banques 62 millions (11,3 %).

Parmi les *dépenses,* les frais d'administration pour les organes de la banque et les traitements du personnel se sont élevés à 236,7 millions (59%) auxquels il faut ajouter 20,7 millions de contributions aux institutions de prévoyance (5 %). Les frais généraux et frais de bureau se sont montés à 58,6 millions (14 %). En 1953, les banques ont versé au fisc plus de 44 millions d'impôts et de taxes (11 %). Les pertes et amortissements ont absorbé 43 millions (11 %). Là aussi, ces proportions varient considérablement selon les banques. La part des impôts, par exemple, atteint 18 ou 19% pour les banques locales, les caisses d'épargne et les *Caisses Raiffeisen,* alors qu'elle n'est que de 5 % pour les banques cantonales, institutions étatiques ou semi-étatiques qui bénéficient d'un régime privilégié.

Les frais d'administration, y compris les impôts, représentent le 1,11 % de la somme totale du bilan, soit : 2,64 % pour les « autres banques », 2,09 % pour les grandes banques, 0.75 % pour les banques locales, 0,64% pour les banques cantonales, 0,44% pour les caisses d'épargne et enfin 0,43 % pour les *Caisses de crédit mutuel.*

L'effectif total du personnel de banque se chiffre à 21 648, soit 17 489 du sexe masculin et 4 159 du sexe féminin. Parmi eux, 2 736 personnes ne sont occupées qu'accessoirement. 4 banques ont un personnel engagé à titre permanent de plus de 1000 employés, 2 de 500 à 1000, 21 de 100 à 500. Les 6 plus grands établissements occupent à eux seuls 11 530 personnes.

Le salaire mensuel moyen de l'employé du sexe masculin est de 942 francs. Pour le personnel féminin, la moyenne est de 592 francs.

Le *bénéfice net* de 156,6 millions pour l'exercice 1953 marque une augmentation de 4,6 millions (+ 9 millions en 1952). Il a permis une attribution de 100 millions de francs à titre de rémunération du capital et un important versement de 42 millions aux réserves. Le solde, soit un peu plus de 14 millions, a été utilisé comme versements divers, tantièmes, allocations extraordinaires aux institutions de prévoyance et report à compte nouveau. Le dividende moyen du capital à renter se monte, en 1953, à 6,52% pour les banques par actions et à 4,89 % pour les banques coopératives contre 6,47% et 4,90 % respectivement en 1952.

Il ressort de la revue que nous venons de faire que notre pays dispose d'un appareil bancaire robuste et bien conditionné, à même de remplir ses fonctions dans notre économie nationale. Nous avons relevé également avec satisfaction que les *Caisses Raiffeisen,* bien qu'elles ne détiennent que le 3,5 % des fonds bancaires suisses, n'en accomplissent pas moins une activité des plus utiles en stimulant l'épargne et en favorisant spécialement le crédit d'exploitation de la population rurale. Comme l'a proclamé un jour le directeur de la Banque nationale suisse : « Le développement qu'ont pris les Caisses Raiffeisen prouve que, malgré les différents instituts financiers qui existent, la création de ces organismes locaux de crédit répondait autrefois et répond aujourd'hui encore à une absolue nécessité ».

Fx.

RÉFLEXION DU VIEUX MORALISTE

Vocation et sainteté paysannes

Que la vie paysanne soit une vocation, qui oserait le contester, même en se plaçant au simple point de vue humain. Comme le disait excellemment quelqu'un de la terre : « Tout le monde ne peut pas devenir paysan, il faut avoir cela dans le sang ». Cette réflexion est profondément juste. La vie du paysan n'est pas à proprement parler un métier, pas uniquement du moins. Elle est quelque chose de plus profond : une vocation à laquelle généralement prépare une longue tradition dont on a hérité, avec tout un ensemble de qualités, de dispositions, presque d'instincts légués par les ancêtres. C'est l'appel de la race qui se fait entendre.

Mais, pour le chrétien, ce premier sens du mot vocation en recouvre un autre, plus sérieux et plus élevé encore. Nous croyons, en effet, à la Providence. Nous avons foi en un Dieu qui sait tout et qui peut tout. Parce qu'il sait et peut tout, il concilie à merveille ces deux choses : les grands ensembles et les petits riens, les masses énormes et les individus. Chacun d'entre nous est vu et connu par son nom. Aux regards de Dieu il n'est pas dans l'humanité un simple numéro, un élément quelconque dans une foule. Il est vu et connu comme s'il était seul au monde. Cette connaissance est prévision ou prévoyance de l'avenir. Dieu sait par avance. Rien n'arrive qui ne soit prévu, voulu et dirigé par lui. Nous n'avons pas le droit de parler au hasard, car il n'y a pas de hasard. Derrière tous les événements, il y a la sagesse remarquable de Dieu, que rien ne prend au dépourvu, et à qui rien ne force la main. De toute éternité il a prévu pour chacun d'entre nous le rôle qu'il nous destine, la place qu'il nous réserve dans l'ensemble du monde et de son histoire. La vocation paysanne ne fait pas exception à cette règle. Elle est vraiment un appel de Dieu, une décision de la Providence, et elle demande à être acceptée et aimée comme telle.

Mais il en va de cette vocation comme de toutes les autres. Elle possède ses grandeurs et ses responsabilités, son lot plus ou moins considérable de joies et de peines. Elle comprend aussi, et ce n'est pas le moindre de ses effets, toute une série de répercussions

sur la vie morale, religieuse, sur le caractère et la mentalité de ceux qui s'y engagent.

De ce qui précède, il résulte que, comme tous les autres chrétiens, le paysan est appelé à la sainteté. Mais, à la différence des autres, parce qu'il a une vocation spéciale, il y a aussi pour lui un mode de sanctification spécial, une sainteté paysanne. Pas plus au paysan qu'aux autres travailleurs elle n'est proposée, mais bel et bien imposée, elle n'est pas un conseil, mais un ordre de Dieu.

Quels seront les caractères spéciaux de la sainteté du paysan ? Elle doit être premièrement « paysanne ». Ce n'est pas en s'évadant de sa tâche quotidienne, en se forgeant une seconde vie, à côté de sa vie et de ses obligations professionnelles, que le paysan atteindra la perfection que Dieu lui propose. Toute formule qui arracherait, même tant soit peu, le paysan à ses devoirs d'état : professionnel, familial et social, qui le rendrait moins compétent, moins authentiquement homme de la terre, serait suspecte.

La sainteté du paysan devra ensuite être « originale », en ce sens qu'elle ne sera pas une copie des autres, mais qu'elle sera elle-même. Car il en est de la sainteté comme des plantes. Même quand elles sont de même espèce, elles empruntent cependant au sol où elles grandissent ces qualités particulières qui les distinguent entre elles, et permettent de reconnaître le terroir. Ainsi la perfection du paysan ne sera pas celle de l'employé de bureau, de magasin, ni celle de l'ouvrier.

Enfin, la sainteté du paysan devra être parfaitement « adaptée ». A quoi ? Aux leçons de l'Evangile, aux conseils et aux exemples du Christ. C'est-à-dire qu'on doit y trouver, mis en pratique, le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain. C'est dire que, dans ce travail de sanctification, on fera entrer largement l'esprit de sacrifice, de patience et de renoncement. Il n'y aura évidemment pas de sainteté paysanne si la vie se déroule en dehors de Dieu, sans relations personnelles avec lui, le dimanche surtout, sans prière, sans piété. Pas de sainteté non plus si on n'a pas le culte du devoir d'état, par où se manifeste le respect pratique de la volonté de Dieu. Pas de sainteté enfin si on ne laisse pas la vie divine envahir toute la vie humaine, si on fait des réserves, si on prétend soustraire à son influence tel ou tel coin de notre personne, tel ou tel secteur de notre activité.

Il ne faut pas oublier pourtant que les occupations matérielles n'épuisent pas tous les devoirs de l'homme des champs. La famille, elle aussi, réclame son attention et lui crée de nouvelles obligations. Les devoirs sociaux viennent s'y adjoindre encore : devoirs à l'égard du personnel employé dans l'exploitation, à l'égard de tous ceux, acheteurs et vendeurs, avec lesquels les relations d'affaires mettent en contact, à l'égard de cette famille plus étendue que constitue le village ou le bourg auquel on se rattache. Mais ces obligations ne sont pas particulières à la classe paysanne. Les autres métiers et vocations créent des devoirs analogues, dont l'accomplissement consciencieux produit la sainteté imposée à tous.

Chers amis paysans, soyez fiers de votre vocation. L'institution Raiffeisen, vous le savez, vous aidera à rester fidèles à la terre et à la préserver de devenir toujours davantage « la terre qui meurt ».

Que votre devise soit la suivante :

Par la terre à la conquête de Dieu ! Par Dieu à la conquête de la terre !

A. Montavon.

Situation économique et marché de l'argent

Le problème de la protection des locataires n'est pas résolu. La votation fédérale du 13 mars a donné un résultat ambigu, c'est-à-dire que l'initiative, tout en étant acceptée par le peuple, à une très faible majorité il faut bien le dire, est rejetée à une plus forte proportion par les cantons. Selon la logique des chiffres, le contreprojet du Conseil fédéral ne devait donc pas obtenir grâce devant l'électeur. En définitive, c'est un résultat négatif sur toute la ligne. Il faudra par conséquent repenser tout le problème avant fin 1956. Cependant, une constatation s'impose dès à présent, alors que les partisans de l'initiative se faisaient fort de stopper la hausse du coût de la vie. Eh bien, non seulement la vie n'attendait pas l'initiative pour bloquer son mouvement ascendant, mais elle a déjà commencé son mouvement de baisse, cela sans autre protection légale. En effet, depuis fin 1954, où il se situait à 172,9, l'indice du coût de la vie a baissé de 1,1 point alors que l'augmentation totale, au cours de 1954, avait été de 2,8 points. L'évolution des prix de ces derniers mois va à l'encontre des pronostics des défenseurs de l'initiative. Un contrôle renforcé de l'Etat aboutirait-il à chasser le spectre de la vie chère ? L'économie dirigée de certains pays voisins démontre le contraire. Il faudra, à l'avenir, tenir compte de l'évolution libre et naturelle qui se dessine chez nous actuellement.

L'évolution favorable de l'économie suisse a pour cause l'échange actif de marchandises et de services avec l'étranger ainsi qu'une forte activité du bâtiment. Cette évolution n'est pas uniforme dans toutes les branches de l'industrie suisse d'exportation. La courbe afférente au degré d'occupation tend à s'élever dans l'industrie chimique et dans la broderie tandis qu'elle a fléchi dans l'industrie du coton. Un petit mouvement de recul s'est produit dans l'industrie de la soie. Après une légère diminution l'an dernier, le degré d'occupation progresse nettement dans la métallurgie et dans l'industrie des machines.

Les derniers chiffres fournis par la statistique illustrent la situation. Comparativement au mois précédent, notre commerce extérieur de février a été marqué par une augmentation de 33,3 millions de francs des importations et une plus-value de l'ordre de 45,8 millions de francs des exportations, celles-ci atteignant 429,8 millions et celles-là totalisant 482,8 millions de francs.

Contrairement aux années précédentes, nos importations se sont cette fois notoirement développées de janvier à février. Pour ce qui concerne les exportations, l'accroissement correspond à la tendance saisonnière. Les ventes sont réjouissantes dans le textile, dans l'industrie de la chaussure, dans l'industrie chimico-pharmaceutique et même dans celle des denrées alimentaires. Le développement des exportations noté dans l'industrie de la métallurgie par rapport à janvier, concerne principalement l'horlogerie. Nos ventes de montres ont en effet passé de 59,2 millions en janvier à 71,4 millions de francs en février. Cette avance est cependant un phénomène saisonnier.

Sur le marché du travail, la demande de main-d'œuvre s'est accrue encore au cours de février, conformément à la tendance habituelle à cette époque de l'année. On souffre non seulement du manque d'ouvriers qualifiés, mais aussi de main-d'œuvre sans formation professionnelle. Le nombre des chômeurs en quête d'un emploi — il y a tout de même toujours quelques chômeurs ! — a diminué de 1188 depuis fin janvier pour s'établir à 8388 à fin février ; ainsi, il est de 2251 unités moins élevé que le nombre correspondant de février 1954. Cette régression du chômage s'étend à presque tous les groupes professionnels.

Les résultats de la conjoncture se reflètent dans les recettes fiscales de la Confédération. En février, les recettes de l'administration des douanes ont atteint 54,3 millions de francs. Dans ce montant figurent 9,9 millions provenant de l'imposition fiscale du tabac dont les recettes sont destinées à couvrir la participation de la Confédération à l'AVS, et 7,9 millions provenant des droits de douane sur les carburants

dont 50 % est réparti entre les cantons. Il reste donc 40,4 millions à la disposition de la Confédération, soit 8,1 millions de plus que pour le mois correspondant de l'année précédente.

D'heureuses répercussions ont également été enregistrées par les PTT. Pour 1954, les recettes d'exploitation ont été de 706,9 millions de francs et les frais de 642,5 millions, donnant un bénéfice de 64,4 millions (53 millions en 1953). Si les services du télégraphe et du téléphone laissent un excédent de 105,2 (91) millions, les services postaux bouclent par un déficit de 42,6 (38,1) millions. Du bénéfice net, 60 millions vont à la Confédération, deux au fonds d'égalisation des bénéfices et le solde est reporté à compte nouveau.

Une ombre ternit le tableau : le nombre relativement élevé des faillites et concordats d'entreprises inscrites au registre du commerce n'est pas en harmonie avec la situation économique si favorable .Il y a eu, en 1954, 690 faillites déclarées (705 en 1953 et 689 en 1952). On a compté 183 concordats homologués contre 156 en 1953 et 178 en 1952. L'appât du gain et la folle envie de jouer au nouveau riche sont les causes les plus fréquentes de ces échecs d'entreprises. On se lance tête baissée dans les affaires ; parce qu'un autre a réussi, on veut réussir, cela sans avoir la préparation suffisante, sans posséder la formation professionnelle, technique et commerciale requise. Et c'est la catastrophe ! Pour ceux-ci, pas n'est besoin d'avoir un autre sentiment que celui de l'indifférence. Ils ont trouvé ce qu'ils ont cherché. Nous n'avons une pensée de commisération que pour le vrai travailleur victime de l'adversité.

En accord avec l'expansion générale de notre économie, le marché de l'argent est fortement mis à contribution. Il dispose cependant toujours d'abondantes ressources de liquidité, encore qu'inégalement réparties entre les diverses régions et les divers groupes de banques. Vers la fin de l'année, il a été fait appel au crédit de la banque d'émission dans une plus large mesure qu'à la fin de l'année précédente. La circulation fiduciaire a également augmenté plus fortement qu'en 1953. Abstraction faite d'une hausse passagère du taux de l'argent « au jour le jour » porté de 1 à 1 1/2 %, les taux monétaires n'ont pas changé, non plus que les autres taux d'intérêt. Le rendement des emprunts d'Etat est tombé de 2,56 % au début de décembre à 2,46 % à fin janvier. Ni le taux moyen suisse de 2,31 % bonifié aux fonds d'épargne, ni celui de 3,54 % pour les hypothèques en premier rang n'ont subi de modification. Les besoins de possibilités de placement demeurant importants, les emprunts étrangers émis sur le marché suisse ont eu plein succès. En raison des difficultés constantes que rencontrent les placements pupillaires, on présume cependant que certains bailleurs de fonds ont parfois accordé, cette année également, des prêts à des taux inférieurs à celui de 3 1/2 % pratiqué par les établissements de crédit. Pour assurer l'ordre sur le marché de l'argent et seconder la politique économique du Conseil fédéral, les instituts bancaires restent fidèles au Gentlemen's Agreement relatif au taux de l'intérêt hypothécaire.

Aucun changement notable n'étant intervenu dans la situation, les Caisses Raiffeisen n'ont aucun motif d'apporter des modifications conséquentes dans l'échelle des taux actuellement en vigueur, échelle normale que nous exposions dans notre chronique de février. Les brillants résultats qui viennent d'être annoncés sont le témoignage d'une politique saine et rationnelle des taux qu'ont maintiendra encore à l'avenir.

L'assemblée de la Fédération genevoise

Le congrès annuel du mouvement raiffeiseniste genevois, qui englobe pratiquement toutes les communes agricoles du canton, a eu lieu le samedi 5 mars 1955 à Compesières, sous la présidence de *M. E. Ramu* (Dardagny) vice-président. A part les nombreux représentants de toutes les Caisses affiliées, on notait la présence de plusieurs invités, notamment du directeur Gency, du registre foncier, du directeur Oederlin, du Cercle des agriculteurs, du rédacteur Dumuid, du *Journal suisse d'agriculture,* et de M. Bucheler, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. L'abbé Bianchi, le pionnier-fondateur de la première Caisse genevoise, le conseiller d'Etat de Senarclens et M. Dugerdil, ingénieur au Département cantonal de l'agriculture, empêchés qu'ils étaient d'assister à la manifestation, adressent à l'assemblée leur message de sympathie.

Malheureusement, le dévoué président de la Fédération, *le député Dusseiller* (Corsier), dont l'état de santé était déjà quelque peu déficient, devait être victime d'un accident de voiture, alors qu'il se rendait à l'assemblée. Il se borna, de ce fait, à présenter ses souhaits de bienvenue et se retira après avoir reçu du vice-président les vœux les plus sincères pour un prompt et complet rétablissement.

Après avoir donné lecture du rapport présidentiel, le vice-président présenta à l'assistance un intéressant exposé qu'il rédigea en qualité de membre des Conseils supérieurs de l'Union. L'orateur s'efforça tout particulièrement de relever les heureux effets de l'activité sociale et économique de chaque Caisse rurale, où collaborent des hommes de divers milieux, auxquels incombe la délicate mission de la gérance autonome de l'argent du village. Cette manifestation de dévouement et de coopération mutuelle au profit de la communauté villageoise se traduit par l'épanouissement des forces latentes, propre à réjouir chaque raiffeiseniste, en renforçant l'autonomie de nos agglomérations campagnardes. Bien que chaque Caisse ne puisse se mouvoir que dans le rayon d'action limité de sa propre commune, son respect des principes et sa fidélité à l'idéal Raiffeisen représentent, sans contredit, l'apport déterminant qui fait la force agissante du mouvement tout entier. Poursuivant, l'orateur exposa aux délégués la situation de l'Union suisse avec sa Caisse centrale autonome et son Office de revision, comprenant les différentes institutions annexes, à savoir le secrétariat, la coopérative de cautionnement, le fonds de garantie de bonne gestion des caissiers et le service de presse.

Rédigé et présenté par *M. Constantin* (Collex-Bossy), secrétaire de la Fédération, le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle fut approuvé avec remerciements. Il en fut de même des conclusions du rapport des Caisses de Vernier et Veyrier, chargées de la vérification des comptes établis par le *député Cruz* (Bernex), caissier. Par ailleurs, la cotisation annuelle reste inchangée.

Après avoir transmis à l'assemblée le message de la direction, le secrétaire de l'Union, *M. Bucheler,* se fit tout d'abord un plaisir de faire connaître à l'assemblée les résultats obtenus en 1954 par les Caisses genevoises, sur la base de la statistique au 31 décembre, dont l'établissement à cette époque de l'année a été rendu possible grâce à la promptitude avec laquelle les caissiers ont adressé leurs comptes annuels à Saint-Gall. Les 35 Caisses que compte la Fédération genevoise sont toutes en plein développement. Elles sont à même de remplir leur mission toujours croissante en rendant d'appréciables services à leurs adhérents.

Le nombre des sociétaires s'est accru l'an dernier de 65 unités et atteint 2095 à fin décembre. D'autre part, 434 nouveaux carnets d'épargne ont été mis en circulation au cours du dernier exercice. Par un nouvel afflux de 2,4 millions d'argent frais, la somme des bilans se chiffre à 20,5 millions de francs, notant ainsi une augmentation de 13 %. En regard des 2,6 millions de prêts nouvellement consentis, les remboursements effectués se montent à 1,1 million. La rigoureuse discipline de paiement observée par les débiteurs, non seulement dans le service des intérêts, mais aussi dans le domaine de

l'amortissement, mérite d'être relevée. Comparativement à l'exercice précédent qui accusait un roulement de 51,5 millions, les comptes de 1954 font ressortir un chiffre d'affaires de 66,1 millions de francs, provenant de 26 908 opérations. Les Caisses genevoises se sont chargées d'effectuer tous les paiements aux producteurs de blé pour les récoltes livrées à la Confédération. Par l'apport d'un bénéfice totalisant quelque 70 000 francs, les réserves arrivent au seuil des 800 000 francs.

Les succès enregistrés ne peuvent qu'encourager les dirigeants à poursuivre leurs efforts dans la voie tracée. Le résultat des revisions auxquelles chaque Caisse fut soumise l'an dernier a révélé une fois de plus leur situation enviable, leur administration compétente et dévouée, confirmée par la tenue exemplaire des livres et le sérieux des affaires traitées. Fort de l'expérience acquise, le secrétaire de l'Union orienta l'assemblée attentive sur les divers problèmes actuels du crédit hypothécaire et du droit de cautionnement, sur l'activité de contrôle et de propagande, ainsi que sur l'évolution des taux d'intérêts. Cette orientation succinte, à laquelle les participants portèrent un vif intérêt, fut suivie d'une discussion générale nourrie à souhait.

Prenant la parole à son tour, *M. Oederlin,* directeur du Cercle des agriculteurs, complimenta, comme il se doit, les institutions genevoises d'épargne et de crédit pour les succès obtenus et remercia tout particulièrement les raiffeisenistes du canton pour les éminents services rendus.

Après avoir dignement clos la partie officielle, le vice-président de la Fédération convia les participants à visiter les beautés historiques de Compesières, notamment l'église si savamment restaurée, avec ses trésors héraldiques que commenta le compétant abbé Dusseiller, ainsi que l'ancienne résidence du bailli, le château très bien conservé, dont la salle des chevaliers, qui a gardé son cachet moyenageux, sert aujourd'hui aux délibérations du Conseil communal. C'est dans cette pièce antique que *M. Babel,* maire de Bardonnex, souhaita la bienvenue en termes choisis à tous les invités présents.

Quelques orateurs prirent encore la parole dans la salle communale où les participants s'étaient réunis pour apprécier la collation qui leur était si aimablement offerte, mettant ainsi un point final à cette belle manifestation de la vie raiffeiseniste. Elle restera gravée dans la mémoire de ceux qui eurent le privilège de la vivre. *ch.*

Tenue des registres publics constatant l'engagement du bétail dans le canton de Neuchâtel

Le droit neuchâtelois réservait aux inspecteurs de bétail la tenue des registres publics d'engagement du bétail avec obligation de tenir le préposé à l'Office des poursuites au courant des opérations intervenues. Les Offices de poursuites étaient alors chargés de procéder aux formalités annuelles d'épuration des registres pour obvier à la carence de certains inspecteurs du bétail. Ce partage des responsabilités et cette dualité même dans l'exercice d'une charge n'étaient pas sans inconvénients et ne pouvaient pas manquer d'avoir des suites fâcheuses. Des opérations commerciales extrêmement regrettables ont aggravé la situation économique d'un certain nombre de paysans et entraîné même l'ouverture de plusieurs faillites dans le monde agricole.

C'est alors que le Conseil d'Etat est intervenu pour apporter le remède afin d'éviter le retour de situations analogues. *En confiant aux offices de poursuites la tenue des registres d'engagement de bétail,* à l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des cantons et spécialement dans les cantons romands, le gouvernement cantonal a voulu procéder à une simplification des formalités tout en mettant l'agriculteur à l'abri de surprises désagréables. Il y aura six registres (un par district) au lieu d'une nonantaine. Le régime nouveau n'entraînera aucun frais supplémentaire pour les agriculteurs.

Voici d'ailleurs un extrait du rapport du Conseil d'Etat à l'appui de son projet de revision de la loi qui concerne l'engagement de bétail :

Les expériences faites au cours de ces dernières années dans deux districts où ont opéré des courtiers en bestiaux peu scrupuleux, ont révélé que le fait de confier aux inspecteurs du bétail la tenue des registres publics constatant l'engagement du bétail présente certains inconvénients. Il est arrivé, en effet, que des inspecteurs, chargés par la loi (art. 10, al. 2, de l'ordonnance fédérale sur l'engagement du bétail, du 30 octobre 1917) d'évaluer le bétail donné en gage, s'en sont remis de confiance à l'estimation parfois surfaite du vendeur, ce qui a amené l'établissement de crédit à consentir des prêts d'un montant supérieur à la valeur du bétail engagé. Loin de rendre service au débiteur, cette manière de procéder lui a, au contraire, créé des difficultés allant parfois jusqu'à la faillite.

Certes, une modification de notre organisation ne peut à elle seule remédier aux inconvénients signalés ci-dessus et il demeure nécessaire qu'une grande vigilance préside à l'estimation du bétail remis en gage. Nous pensons néanmoins que la tenue des registres publics contatant l'engagement du bétail gagnerait à être confiée aux offices de poursuites, comme cela se fait dans plusieurs cantons. On assurerait ainsi une tenue uniforme des registres sur l'ensemble du territoire cantonal en même temps qu'un contrôle plus serré des opérations incombant en la matière à l'inspecteur du bétail. Un premier pas dans cette direction a du reste été fait en 1920 déjà lorsque les offices de poursuites ont été chargés de procéder aux formalités annuelles d'épuration des registres en lieu et place des inspecteurs du bétail qui omettaient parfois de les accomplir. Les dits offices tiennent déjà un double des registres en usage dans tous les cercles d'inspection de leur district, sur la base des extraits qui leur parviennent.

Accepté en première lecture le 6 juillet 1954, le projet de loi portant revision de la loi d'introduction du code civil suisse a été définitivement adopté en second débat et sans opposition, le 22 décembre 1954, par le Grand Conseil. En voici la teneur nouvelle en ce qui concerne la tenue des registres des engagements de bétail :

L'art. 102 de la loi d'introduction du code civil suise (art. 885 du CCS) est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

Art. 102. — Les registres publics constatant l'engagement du bétail sont tenus dans chaque district par l'office des poursuites.

La nouvelle disposition entrée en vigueur le 18 février 1955 constitue une amélioration évidente dont bénéficieront également les Caisses Raiffeisen. Dans le nouveau régime, l'inspecteur du bétail n'aura qu'à adresser simplement la réquisition d'inscription à l'office des poursuites qui aura, seul, toute responsabilité dans la tenue des registres, dans la délivrance des extraits et dans le contrôle annuel d'épuration des registres. Il en résultera une plus grande sécurité autant pour l'agriculteur constituant du gage que pour l'établissement créancier gagiste. *Fx.*

Mot de la fin

Au poste.

— Pourquoi n'avez-vous pas rendu le billet de banque que vous avez trouvé ?

— J'l'ai rendu, m'sieu l'commissaire.

— Et à qui ?

— A la circulation.

*

Encore un !...

— Le comte s'est enfui avec l'argent de la société dont il était directeur.

— C'est un comte courant...

LA VIE DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblée jubilaire

LA CHAUX-DE-FONDS

Plus d'un ne s'étonnera-t-il pas d'apprendre l'existence d'une Caisse Raiffeisen à La Chaux-de-Fonds ? Les Caisses Raiffeisen ne sont-elles pas des coopératives essentiellement rurales au service de la communauté villagoise dans le cadre de l'autonomie communale ? Comment a-t-il pu s'en fonder une dans une ville de 36 000 habitants ? Ah pardon ! n'oublions pas — ce qui peut paraître paradoxal — que la métropole horlogère des montagnes neuchâteloises est la plus grande commune rurale du canton avec ses 300 exploitations agricoles.

Tout comme les agriculteurs des autres parties du canton, ceux de La Chaux-de-Fonds, quoique dispersés à la périphérie de la ville, n'en ont pas moins toujours senti le besoin de s'entraider, de s'unir pour lutter plus qu'ailleurs contre l'isolement. Leurs associations agricoles, syndicats de toutes sortes sont des plus florissants. Le problème crucial se résumait cependant pour eux à celui du crédit à l'époque même où l'agriculture subissait une dépression économique et où elle devait se débarrasser de certains usuriers sans scrupules qui avaient l'apanage de la finance. Le besoin d'un institut financier propre à la classe paysanne s'avérait d'une nécessité pressante. Il fallait simplement voir surgir l'initiateur courageux, l'homme de foi en son idée et capable d'entraîner d'autres bonnes volontés. Ce pionnier fut le Dr vétérinaire Louis Jobin (par la suite devenu vétérinaire cantonal à Fribourg), l'homme en contact journalier avec les paysans et qui en connaissait les joies et les peines.

Le vétérinaire Jobin sut s'entourer d'un homme d'élite tout dévoué à la chose publique, Me Arnold Bolle, avocat. A eux deux, ils firent œuvre de pionnier, réussirent à convaincre le monde paysan — ce qui n'était pas facile — et créèrent, en 1930, la première Caisse Raiffeisen du canton de Neuchâtel. Ces mérites et cet honneur furent justement mis en évidence en cette journée commémorative. La Caisse de La Chaux-de-Fonds, vraie coopérative rurale selon l'esprit des Raiffeisen et des Traber, a ceci de particulier qu'elle n'est pas comme dans nos villages campagnards l'institut financier propre à la communauté rurale tout entière, mais l'institution d'épargne et de crédit propre seulement à la communauté paysanne. En effet, les statuts limitent l'adhésion aux seuls agriculteurs. Exceptionnellement, deux non-cultivateurs en font partie, Me Bolle, comme conseiller-juriste, et M. Pettavel, le caissier. Ce cachet paysan, elle se doit de le garder ; c'est d'ailleurs la condition fondamentale posée à toute proposition de fondation dans un tel milieu citadin. La Caisse doit se limiter au secteur agricole où elle reste dans son élément. La Caisse Raiffeisen voisine du Locle en est un même exemple tout vivant. Forte de son expérience, l'Union ne prendrait pas en considération une proposition de fondation d'une Caisse Caisse Raiffeisen dans une ville n'émanant pas des milieux agricoles et ne donnant pas l'assurance que l'institution ne déploiera son activité que dans ce secteur restreint.

* * *

Ne s'étant jamais départie de ces principes assignés par les fondateurs, la Caisse Raiffeisen de La Chaux-de-Fonds a connu le succès au cours de son premier quart de siècle d'existence. Elle a rempli la mission qui lui avait été confiée. 139 agriculteurs en composent l'effectif. Son bilan se chiffre à 835 891 francs. Ses réserves ou fortune commune se montent à 28 164 francs. Mis à part la liquidité utile, tous les fonds confiés ont été distribués en crédits d'exploitation aux agriculteurs sociétaires, à des conditions avantageuses, crédits sains et productifs qui ne chargent pas mais qui donnent la vie aux entreprises agricoles.

Présidée avec compétence par *M. Charles Ummel,* dirigeant fondateur, et président du Comité de direction, la 25e assemblée générale ordinaire eut lieu le samedi 19 février, à 10 heures, au restaurant de l'Ancien Stand. Se fondant sur les rapports statutaires du Comité de direction, du caissier *M. André Pettavel* et du président du Conseil de surveillance *M. Paul Gerber,* elle donna son approbation unanime aux comptes annuels. Elle renouvela sa confiance aux organes responsables et procéda à l'élection d'un nouveau membre du Comité de direction en la personne de *M. André Jacot* en remplacement de son père démissionnaire.

Faisant suite immédiate à l'assemblée administrative, la séance commémorative devait être celle du souvenir et de la reconnaissance, dans le cadre d'une digne solennité. La chronique de la Caisse présentée en termes choisis par le caissier, *M. Pettavel,* a mis en relief les mérites des fondateurs, le caractère et le rôle de l'institution. Le chroniqueur s'est plu à jalonner quelques étapes illustrées par des chiffres de ce quart de siècle d'activité. Apportant le message de félicitations et les vœux des organes centraux, le délégué de l'Union, *M. Géo Froidevaux,* a situé la mission de la Caisse Raiffeisen dans l'économie moderne et remis le diplôme traditionnel à la Caisse jubilaire. Il a surtout fait ressortir l'œuvre de pionnier des fondateurs de la première Caisse neuchâteloise. Ils ont ouvert la voie, dans le canton, à l'organisation de la solidarité rurale sur le plan de l'épargne et du crédit. Au titre de Caisse-mère, la Caisse de La Chaux-de-Fonds a droit à la reconnaissance des raiffeisenistes neuchâtelois. Avec le salut de la Fédération cantonale, le président, *M. Pierre Urfer,* vétérinaire à Fontainemelon, tint à récompenser les 5 dirigeants fondateurs ayant œuvré bénévolement et sans interruption pendant 25 ans au sein des organes de la Caisse ; aux acclamations de l'assistance, il leur remit un souvenir sous forme d'un portefeuille dédicacé. Voici ces vaillants chevronnés :

Charles Ummel,
Paul Gerber, Fritz Oppliger,
Me Arnold Bolle, Charles Blanc.

C'est le moment émouvant de la remise des distinctions. Le membre démissionnaire du Comité de direction, *M. Justin Jacot,* reçoit également une marque tangible de reconnaissance de la part de la section, alors que Me Bolle remercie l'assemblée au nom des jubilaires.

* * *

A l'issue d'un repas en commun, le président Ummel se plut à saluer les personnalités qui honoraient la manifestation de leur présence: M. le conseiller d'Etat Jean-Louis Barrelet, président du Gouvernement cantonal, M. Gaston Schelling, maire de la commune de La Chaux-de-Fonds, M. Pierre Urfer, président de la Fédération cantonale des Caisses Raiffeisen, accompagné de son secrétaire, M. Jämes Jacot (Le Locle), le délégué de l'Union centrale de Saint-Gall, M. Géo Froidevaux, le président de la Société d'agriculture du district, M. Louis Matile (La Sagne), et les représentants de la presse. Il a le regret d'annoncer l'absence du fondateur, *M. Louis Jobin,* vétérinaire, retenu par ses fonctions officielles auprès de la Confédération. Son télégramme arrivé des Grisons est l'objet d'une longue ovation. Son nom reste dans tous les cœurs en souvenir des heures héroïques des débuts.

Pour la suite des opérations oratoires et artistiques, le président en remit la direction à un brillant major de table, *Me Bolle,* qui s'acquitta de sa fonction avec l'élégance et le talent qu'on lui connaît. Son « majorat » fut un véritable feu d'artifice. Tour à tour, les invités apportèrent leurs félicitations et leurs vœux à la section jubilaire. Encadrés des productions d'un trio de jouvencelles accordéonistes, leurs toasts créèrent une ambiance de fête qui fit naître des regrets à voir d'aussi charmantes heures s'envoler si rapidement. Elles ont eu cependant le mérite de s'être gravées profondément dans la mémoire des heureux participants.

A tout seigneur, tout honneur ! C'était d'ailleurs une rare aubaine de voir la Caisse jubilaire entourée du chef du Gouvernement cantonal. La présence du *conseiller d'Etat Barrelet* fut appréciée à sa haute valeur et les raiffeisenistes chaux-de-fonniers ont été très sensibles à cette marque de déférence. Le message du président du Conseil d'Etat fut celui du chef qui veut rester tout près du peuple pour en connaître mieux les joies comme les peines, les situations acquises comme les besoins, pour pouvoir mieux se donner à sa tâche de dirigeant responsable. Dans le secteur agricole, la solution du crédit ne peut être mieux assurée que par la solidarité, dit-il. L'expérience plus que concluante réalisée dans le cadre d'une économie locale harmonieuse a fait disparaître les sourires narquois des critiqueurs intéressés du début. Le crédit mutuel selon le système Raiffeisen fait partie intégrante de l'équipement économique de l'agriculture. De telles déclarations du chef du Département cantonal de l'agriculture ont une signification particulière. Elles sont le témoignage de la communion de pensée entre les autorités supérieures du canton et les militants à l'échelon local, collaboration des plus heureuses au profit du pays.

Apportant le salut du chef-lieu des Montagnes, M. le président de commune *Gaston Schelling* se plaît à relever le bilan moral et social de 25 ans d'entraide, témoignage du civisme du mouvement Raiffeisen. Il marque les remerciements de la ville en offrant le vin d'honneur. Ce geste délicat est chaleureusement applaudi.

M. Louis Matile, président de la Caisse Raiffeisen de La Sagne, prend également la parole au nom de la Société d'agriculture du district. Et sous la conduite d'un major de table éblouissant, on entend encore des productions artistiques et littéraires du meilleur aloi. Les bons propos fusent, le diapason monte, la joie est dans tous les cœurs lorsque sonne l'heure où les fermes rappellent leur chef. Un dernier merci général et tout ému du bon président, *M. Ummel,* et *Me Bolle,* dans une inimitable péroraison, clôt cette manifestation jubilaire qui marquera dans les annales de la Caisse Raiffeisen de La Chaux-de-Fonds.

En avant et au revoir, à bientôt au cinquantenaire ! *Fx.*

Assemblées ordinaires

Rougemont (Vaud)

Sous la présidence de M. Arthur Breton, la Caisse de crédit a eu son assemblée annuelle le 6 février écoulé au Restaurant du Cheval Blanc, à l'effet d'approuver les comptes de 1954, huitième exercice depuis sa fondation.

93 membres étaient présents, le président ouvre la séance en rappelant à l'assemblée les décès survenus dans la commune au cours de l'exercice 1954, décès qui touchent de près ou de loin des membres du groupement ; il rappelle en outre celui de M. Henry Serex, sous-directeur de l'Office de revision de l'Union Raiffeisen, un authentique Vaudois, qui a fait honneur à son canton à Saint-Gall. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des disparus.

Le rapport présidentiel fait ressortir que, d'année en année, la Caisse locale prend de plus en plus d'essor, l'effectif des membres s'accroît d'une manière fort réjouissante (123 au 31 décembre 1954), et le nombre des épargnants augmente aussi, puisqu'il y a 260 livrets établis, représentant un capital de 650 000 francs environ.

Le roulement durant l'exercice était de l'ordre de 2 921 451 francs, en 1840 opérations ; le bilan se chiffre à 809 887 fr. 83 en augmentation de plus de 150 000 francs sur l'année précédente ; le bénéfice net réalisé est de 4973 francs; 1000 francs sont versés sur le compte amortissement du mobilier et le solde au fonds de réserve, lequel accuse un montant de 10 063 fr. 61, faits particulièrement réjouissants pour une commune montagnarde de 4860 hectares avec 950 habitants.

Il est à relever que les organes administratifs avaient invité à l'assemblée le président du Comité de direction de la Caisse voisine nouvellement fondée à Rossinière. M. Pilet a remercié pour l'invitation qui lui a été faite, et a exprimé une grande satisfaction pour l'heureux développement de la Caisse de Rougemont.

En conclusion de son exposé, le président Breton dit encore que l'âme de la Caisse réside dans la personne du caissier, M. Aloïs Bertholet, qui, par son dévouement et sa ponctualité, a acquis la confiance de tous, la preuve est en effet établie puisqu'il vient d'être appelé à remplir la plus haute charge de la commune, soit président du Conseil communal.

La parole est à M. Charles Yersin, président du Conseil de surveillance. Dans un rapport circonstancié, il adresse des paroles élogieuses à l'égard du caissier et du Comité de direction et propose à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés ; ils le sont à l'unanimité.

Il est ensuite passé aux propositions individuelles. M. le syndic Ami Oesch se fait l'interprète des membres pour exprimer toute sa gratitude aux organes administratifs de la Caisse, qui œuvrent dans le silence et bénévolement pour son développement, et fait remarquer qu'aucune autre société mobilise autant d'hommes pour une assemblée, ce qui prouve que l'institution est particulièrement appréciée.

L'intérêt des parts sociales est versé séance tenante, et chacun se retire avec le sentiment d'un devoir bien accompli en soutenant, comme il se doit, une œuvre de caractère purement social. *A. B.-J.*

Echallens (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel d'Echallens, appelée communément Caisse Raiffeisen, a tenu sa 41e assemblée générale mercredi 16 mars, à l'Hôtel des Balances.

Une cinquantaine de sociétaires se sont réunis pour cette séance annuelle, présidée par M. Henri Maurer-Devolz, président du Comité de direction, qui souhaite une cordiale bienvenue à chacun. Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1954, rédigé avec soin et précision par le secrétaire, M. Georges Richoz, le Comité de direction, par les soins de son président, donne lecture d'un rapport circonstancié qui retrace les grandes lignes de l'activité Raiffeisen à Echallens en 1954 ; quant à l'exposé du caissier Robert Allaz, il donne un aperçu des comptes et du bilan. Le mouvement général de 1,2 million laisse un bénéfice net de 2 258 fr. 60, entièrement versé à la réserve statutaire qui atteint 49 300 francs ; quant au bilan, avec 766 000 francs, il atteint le montant le plus élevé depuis la fondation de la Caisse, le 29 décembre 1913. Il appartient ensuite au Conseil de surveillance, par la bouche de son président, M. le curé Gremaud, de donner connaissance de son rapport tendant à l'adoption des comptes annuels de 1954 ; à l'unanimité, les sociétaires ratifient les conclusions proposées et remercient les organes dirigeants pour la saine gérance des affaires de la Caisse.

Au terme de cet ordre du jour rapidement épuisé autant par la célérité du président que par la discipline de l'assemblée, le caissier distribue l'intérêt de la part sociale, puis la soirée se poursuit gentiment, agrémentée par une savoureuse collation arrosée des meilleurs crus du terroir. Ainsi s'achève la manifestation annuelle d'une petite banque locale dont le but est de servir la communauté selon les principes éprouvés de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, le fondateur du mouvement, dont le plus beau fleuron en Suisse est l'existence de 1000 Caisses réparties sur l'ensemble du territoire. *R. Az.*

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

Mercredi soir, 23 février, à 20 h. 15, avait lieu en la grande salle de l'Hôtel du Cerf la dix-huitième assemblée de la Caisse Raiffeisen des Ponts-de-Martel.

Il appartient à M. J. Zmoos, président du Comité de direction, de présider cette assemblée. Dans son discours d'ouverture, M. Zmoos salue la nombreuse assistance, puisque 99 membres sur 132 ont répondu aux convocations du Comité. Il salue les 6 nouveaux sociétaires et invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de 2 membres décédés en 1954, Mme Vve Landry-Dornier et M. Emile Maire.

M. Samuel Randin donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, rapport qui est adopté sans opposition avec remerciements à son auteur.

M. Zmoos donne ensuite lecture du rapport présidentiel du Comité de direction. Il fait un bref tour d'horizon, parle de l'économie du pays et particulièrement de celle de la région, en s'arrêtant spécialement sur « l'année agricole ». Il se réjouit des progrès obtenus au cours du dernier exercice, lequel a été béni par le Tout-

Puissant et couronné de succès. 7 admissions et 6 sorties par suite de décès et de départs portent l'effectif des membres à 132 unités. Les fonds confiés à la Caisse ont progressé de 300 000 francs et porté le chiffre du bilan à 2455922 francs. En augmentation de 577 111 francs, le roulement d'affaires atteint plus de 4,5 millions de francs en 1971 opérations. Le bénéfice net de 11 474 francs a été versé entièrement au fonds de réserve, qui atteint 72 767 fr. Il faut noter que l'administration et les frais généraux ensemble représentent seulement le 1/5 % du bilan.

Le caissier, M. U. Benoît, présente les comptes plus en détails avec tous les renseignements voulus en se recommandant pour toutes les opérations de caisse.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Aug. Haldimann présente le rapport de l'organe de contrôle. Ce rapport est élogieux vis-à-vis des responsables de l'institution. A l'unanimité, l'assemblée adopte les comptes annuels, donne décharge aux organes dirigeants à qui de vifs remerciements sont adressés.

Les élections statutaires n'apportent aucun changement tant au Comité de direction qu'au Conseil de surveillance. Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales, on assiste à la projection de quelques films d'amateur présentés par deux personnes de La Côte-aux-Fées.

Nos vœux sincères vont à la Caisse Raiffeisen des Ponts-de-Martel pour un développement toujours plus grand, afin qu'elle puisse remplir son bienfaisant rôle social.

Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle samedi 26 février 1955 à 20 heures, au Cercle Républicain, pour prendre connaissance des comptes du onzième exercice. Une cinquantaine de membres étaient présents, soit approximativement la moitié de l'effectif total. Nous avons relevé de nombreuses excuses pour raison de maladie.

Les rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier font ressortir le développement constant et réjouissant de notre Caisse locale qui a su, petit à petit, gagner la confiance et la sympathie de la population de Couvet. Pour l'exercice 1954, le mouvement d'affaires s'est élevé à 1 455 281 fr. 36, en 1 358 opérations. Comme de coutume, l'effort principal a été porté sur l'épargne et de nombreux nouveaux livrets ont été créés en cours d'exercice, ce qui fait que le 372e livret a été ouvert à fin décembre. Le montant de l'épargne déposée auprès de notre Caisse s'élève à 524 411 fr. 45, en augmentation de 64 000 francs sur 1953. Le bilan atteint 708 510 francs, en augmentation de plus de 130 000 francs sur l'exercice précédent. Les prêts hypothécaires sont de 608 075 francs, alors que les autres prêts sont de 48 755 francs.

Il est décidé de payer un intérêt de 5 % brut aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du onzième exercice se monte à 3 286 francs. Il est entièrement versé à la réserve qui s'élève à 23 535 fr. 30 à fin 1954.

Cette année avait lieu le renouvellement partiel des membres des Comités. Les membres sortant ont été réélus à l'unanimité et des remerciements sont adressés au deux Comités pour leur excellente gestion. Nous sommes heureux de cette réélection qui est tout au profit de la Caisse, tant du point de vue de la discrétion que de la bonne gestion. Il est certain que l'expérience acquise au cours de nombreuses années porte finalement ses fruits : prudence, sécurité, discrétion.

Nous enregistrons par contre avec regret la démission de M. Roger Crétinier, qui ne quitte pas le Comité, mais la présidence. Durant onze ans, il a apporté à la Caisse et au Comité ses connaissances, son dynamisme, son savoir-faire et, disons-le, sa prudence. Parfois pessimiste, il a su, à raison, calmer parfois l'optimiste trop prononcé du caissier et des membres du Comité. M. Crétinier est remercié vivement par l'assemblée pour son bon et honnête travail. Sur proposition du Comité, l'assemblée nomme M. Eric Graber à la présidence. M. Graber, qui est membre du Comité de direction depuis quelques années déjà, remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui porte et dit qu'il s'efforcera de la mériter.

Le mandat du caissier arrivait également à échéance. On sait qu'il est nommé par l'assemblée générale. M. Max Camélique est renommé pour une nouvelle période de 4 ans et l'assemblée lui exprime également sa reconnaissance ainsi qu'à la caissière-remplaçante.

La partie officielle terminée, une collation, excellemment servie par nos amis M. et Mme Joly, fut offerte à chacun et une franche gaîté ne cessa de régner tout au long de la soirée. *M. C.*

Alle (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Alle a tenu samedi 29 janvier sa 29e assemblée générale annuelle. Cette réunion a eu un très beau succès puisque 123 sociétaires y assistaient.

Le président, *M. Jos. Riat*, a présenté le rapport d'activité de la société. Il a souligné le développement continu que prend cette institution d'épargne et de crédit, de même que les nouveaux succès enregistrés au cours du dernier exercice. M. Riat a clos son rapport en exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune.

Puis *M. Jos. Hubleur*, caissier, a commenté les différents postes du compte 1954. Le bilan, en augmentation de 200 000 fr., totalise 2 050 000 francs, dont 1 300 000 francs déposés sur carnets d'épargne et 435 000 francs sur obligations. Les prêts hypothécaires se montent actuellement à 1 600 000 francs. Le 29e exercice a été fort réjouissant et le roulement se chiffre par 2 020 000 francs. Le bénéfice réalisé, de 8 047 francs, porte les réserves de la Caisse à 90 000 francs. Voilà réellement un très beau résultat.

Après l'exposé du caissier, *M. Adolphe Burgerey*, président du Conseil de surveillance, a rappelé que les contrôles de caisse, l'octroi des prêts et l'examen du rapport de revision de l'Union de Saint-Gall permettent de porter un jugement favorable sur la situation financière et la gérance de la Caisse. Son rapport conclut à l'approbation des comptes annuels de 1954, proposition ratifiée par l'assemblée.

L'intérêt destiné aux parts sociales (5% brut) est alors distribué et le président lève la séance en comptant toujours sur la confiance et l'appui de toute la population pour la bonne marche de la Caisse.

Porrentruy (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Porrentruy a tenu son assemblée annuelle ordinaire vendredi soir 27 février 1955, au Café du Cultivateur, avec la participation d'une quarantaine de sociétaires. Le président du Comité de direction, M. Maurice Schlachter, après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, a commenté l'activité de la Caisse en 1954 et rappelé, plus spécialement, les tâches qui incombent à son Comité et les buts de l'institution. Les Comités actuels, formés de plusieurs nouveaux membres élus l'année dernière, ont travaillé activement, de sorte que l'année 1954 a été pour la Caisse locale très fructueuse. Car, à Porrentruy, la Caisse Raiffeisen peut encore étendre son rayonnement et développer le sens de l'épargne dans la population ou accorder des prêts hypothécaires ou autres à des conditions avantageuses.

Les chiffres de 1954 illustrent d'ailleurs combien ces principes ont trouvé une heureuse application. Ils furent donnés par M. Jules Ruedin, caissier en charge depuis une année, qui commenta, pour la première fois, avec clarté et compétence, les comptes de l'exercice 1954. La Caisse Raiffeisen locale voit son bilan augmenter de 132 000 francs et passer, de ce fait, au montant de 678 000 francs. La caisse d'épargne gère 500 000 francs répartis sur près de 150 carnets ; les obligations se chiffrent par 138 000 francs. De son côté, le chiffre d'affaires révèle un mouvement très important, dû surtout à l'octroi en cours d'exercice de crédits de construction et à la réalisation de prêts hypothécaires. Il atteint, pour la première fois depuis l'existence de la Caisse, le million de francs. Si le bénéfice est relativement peu élevé par rapport à l'augmentation du bilan, le fonds de réserve se monte aujourd'hui à 32 000 francs et satisfait presque entièrement aux exigences de la loi sur les banques. D'autre part, l'effectif est de 104 membres, dont 20 nouveaux pour 1954.

Après lecture du rapport de vérification et des commentaires de l'Office fiduciaire de Saint-Gall, par M. Maxime Ramseyer, président du Conseil de surveillance, compte et bilan de 1954 ont été approuvés à l'unanimité.

Les organes dirigeants de la Caisse Raiffeisen de Porrentruy ont droit à de vifs remerciements et à de chaleureux encouragements, en particulier M. Jules Ruedin, caissier, qui remplit sa fonction avec dévouement et savoir-faire.

La Caisse Raiffeisen bruntrutaine peut être fière de son dernier exercice au cours duquel elle a enregistré un remarquable progrès. Elle le doit à l'orientation nouvelle qu'elle choisit, car elle tend à devenir un établissement de crédit foncier. Son excellente liquidité lui donnera les moyens nécessaires de réaliser ce but. *C.*

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Le Casse rurali ticinesi nel 1954

Con buona puntualità e dando prova di uno spiccato senso del dovere, la quasi totalità dei cassieri delle Casse rurali ticinesi ha provveduto all'invio dei conti annuali tempestivamente, vale a dire entro il 1 marzo us. Qualche tradizionale ritardatario non può naturalmente venir dimenticato ed anche da queste colonne rivolgiamo a costui il cordiale appello di procedere, per l'avvenire, con maggiore spigliatezza, affinchè anche lui possa finalmente venir classificato ancora entro « il tempo massimo ».

La *Pagina* invia a codesti preziosi collaboratori dell'azione raiffeisenista il cordiale ringraziamento, accompagnato dal più sincero augurio e dalle migliori felicitazioni per il lavoro compiuto durante la gestione testè chiusa.

L'esercizio 1954 è stato propizio al movimento ticinese. Tutte le Casse affiliate all'Unione hanno registrato un rimarchevole aumento nel movimento della cifra di bilancio e nell'effettivo dei soci. La cifra complessiva dei bilanci delle Casse rurali ticinesi, che a fine 1953 era ancora di soli 8,2 milioni di franchi, è passata a ben 10 850 394 fr. 95. Uno sbalzo in avanti corrispondente quindi ad un'ascesa di oltre il 30 %.

La marcia in avanti è generale, vale a dire interessa tutti i settori di attività ed è accompagnata da un rallegrante aumento dell'effettivo dei soci passato da 1398 a 1695 unità.

Anche la situazione interna è andata rafforzandosi, grazie al razionale e redditizio impiego dei capitali a disposizione. I conti profitti e perdite presentano — nella stragrande maggioranza dei casi — dei ragguardevoli benefici, malgrado le modiche condizioni di tasso praticate per i conti debitori e di quelle sovente eccezionalmente favorevoli assicurate ai depositanti.

Il beneficio netto che, conformemente alle disposizioni statutarie, viene devoluto al fondo di riserva, è stato di 29 609 fr. 57 contro poco più di 23 000 nello scorso anno. I mezzi propri, vale a dire le quote sociali e le riserve, si cifrano attualmente a 301 476 franchi ciò che rappresenta una percentuale del 3,75 % degli obblighi figuranti in bilancio.

Fra le voci più importanti fra le passività figurano naturalmente i depositi in cassa di risparmio e di deposito, per complessivi 7 610 000 franchi. Altri 3 milioni sono investiti in obbligazioni di cassa e depositati in conto corrente.

Nelle attività, il piatto forte spetta naturalmente ai mutui, fra i quali primeggiano evidentemente il portafoglio ipotecario con 5 619 146 franchi.

Seguono i prestiti garantiti da pegno e da fidejussione personale, con 533 182 franchi, mentre gli anticipi agli enti pubblici (comuni, patriziati, parrocchie, consorzi raggruppamento e bonifiche e via dicendo) sono allibrati con 1 847 966 franchi.

La liquidità di cassa è assicurata dai depositi in cassa e conto chèque postale, unitamente alle disponibilità sui conti correnti presso la Cassa centrale. I primi presentano un importo totale di 318 123 franchi mentre nei confronti della Cassa centrale risulta un credito per un complessivo di 2 079 164 fr., dei quali 1 219 000 franchi in depositi vincolati.

La formazione dei bilanci dei differenti istituti varia naturalmente da regione a regione, da paese a paese. Mentre in taluni casi le disponibilità a vista presso la Cassa centrale sono ingenti, in altri vien lamentata una certa quale momentanea ristrettezza, la richiesta superando di gran lunga le possibilità proprie.

In questi ultimi casi è stato fatto capo a crediti della Casse centrale, la quale, a fine anno, registrava anticipi per un complessivo di 771 459 franchi.

Il conto profitti non presenta grandi cambiamenti nei confronti dell'esercizio 1954. I capitoli prevalenti sono sempre gli stessi, vale a dire gli interessi attivi, 308 787 fr. 22 di fronte a 178 628 quali interessi passivi ; vanno pure annoverate le imposte che assorbirono da sole 4 220 fr., le spese di amministrazione, con 15 502 fr. ed i contributi federali (imposta preventiva e tasse di bollo) con 55 612 franchi.

Alle quote sociali venne distribuito un interesse lordo medio del 2,75 %, corrispondente a 3 738 fr. 50.

In generale si constata quindi un'ottima e tranquillizzante situazione interna. Il movimento raiffeisenista ticinese dimostra così di nuovo coi fatti che la fiducia in esso riposta ha trovato degna conferma ed ha eliminato tanti dubbi o preconcetti — più o meno celati — che si appalesavano qua e là ancora pochi anni or sono. La popolazione rurale ticinese ha provato una volta di più che se si affida in un'impresa non l'abbandona alle prime difficoltà e che quando essa assicura il suo appoggio, lo sa fare almeno altrettanto bene quanto ogni altro confratello di altre regioni del paese.

E qui torna particolarmente grata l'occasione a chi scrive queste poche righe e cui venne affidata durante lunghi anni la revisione delle Casse di regione italiana, di esprimere, in questo suo ultimo articolo di commiato, le più sentite felicitazioni per i successi conseguiti, nutrito dalla grata convinzione che i dirigenti delle Casse ticinesi e del Grigioni italiano continueranno ognor sulla buona via. Non basteranno però i successi materiali ; dai nostri dirigenti si attende pure la costante dimostrazione di franchezza di carattere e di integra serietà. Il nostro popolo — pur sempre semplice nelle espressioni e qualche volta troppo modesto nel mettere in evidenza le proprie qualità — vorrà sicuramente provare anche per l'avvenire che da noi lo spirito d'azione è forte e sano ; e a loro volta la morale e la rettitudine sono ben vive nelle nostre famiglie e rispecchiano l'immortalarsi di caratteristica primordiale della nostra virtuosa gente in generale e di quella campagnuola in particolare.

rg.

Sforbiciando

Domanda : Nella « Allgemeine Volkszeitung » ho letto fra le informazioni giuridiche che un diritto di prelazione su di una casa non ha validità, se non è stato inscritto nel Registro fondiario. D'altra parte nella « Schweiz. Wochenzeitung » è contenuta una nota che afferma il contrario : che contratti con diritto di prelazione sono validi già nella forma scritta. Quale delle due affermazioni è esatta ?

Risposta : Quanto da voi letto nella « Allgemeine Volkszeitung » è stato presumibilmente interpretato erroneamente da parte vostra. In merito al diritto di prelazione, ecco come stanno le cose. A mente dell'art. 216 del Codice delle Obbligazioni il diritto di prelazione richiede — per la sua validità — la forma scritta. Se si tratta di un immobile, per il quale venne pattuito un diritto di prelazione, è data facoltà alle parti di inscrivere o di tralasciare l'inscrizione nel Registro Fondiario di questa limitazione della proprietà. Tanto una forma quanto l'altra non modifica la validità del contratto ; attraverso l'inscrizione il diritto in questione acquista un effetto rafforzato, in quanto può essere fatto valere in confronto a qualsiasi terzo acquirente.

In pratica si ha per effetto che un immobile per il quale è inscritto a Registro Fondiario un diritto di prelazione, può essere trasferito ad un terzo acquirente soltanto

dopo che il beneficiario del diritto ha preso posizione di fronte alla prospettata vendita. Il beneficiario può quindi entrare a partecipare ad un contratto che era previsto con un altro acquirente.

Se però il diritto di prelazione non è inscritto a Registro Fondiario il proprietario può, se per esempio non si trova in buoni rapporti col beneficiario del diritto, malgrado l'impegno assunto, vendere l'immobile ad un terzo, senza che l'Ufficio del registro fondiario, rispettivamente il notaio, abbia a dare conoscenza al beneficiario del diritto di prelazione dell'alienazione concordata.

Se malgrado il diritto non iscritto l'oggetto viene alienato a favore di una terza persona, al beneficiario spetta ad ogni modo il diritto di chiedere al precedente proprietario un indenizzo per danni, siccome non ha osservato il contratto stipulato. (Da il Bollettino immobiliare ticinese.)

Imposte

Nel 1954 le Casse rurali ticinesi vennero nuovamente invitate dall'ufficio cantonale delle pubbliche contribuzioni ad inviare una copia dei conti annuali e ad allestire l'abituale dichiarazione agli effetti dell'imposizione fiscale.

Già anni addietro si ottenne che le singole Casse venissero esonerate da simile obbligo, prevedendo per l'Ufficio cantonale la possibilità di far capo alle risultanze della statistica ufficiale pubblicata annualmente dall'Unione centrale.

Con l'introduzione della nuova legge tributaria cantonale simile reciproco accordo venne a cadere e le singole Casse rurali sono state nuovamente « salutate » con quei benedetti moduli di notifica.

Nell'intento di semplificare ulteriormente il compito ai nostri signori cassieri, il segretariato dell'Unione ha preso nuovamente contatto con l'Amministrazione cantonale delle contribuzioni e piace particolarmente poter comunicare che incontrammo anche in quest'occasione buona accoglienza e favorevole comprensione.

In data 18 novembre 1954 l'Ufficio competente di Bellinzona scriveva all'Unione testualmente :

«...Per l'avvenire invieremo direttamente al vostro indirizzo le dichiarazioni delle singole Casse rurali del cantone Ticino. Le dichiarazioni ci saranno ritornate completate e firmate direttamente da voi... »

Al fine di offrire un nuovo servigio ai signori cassieri, il segretariato dell'Unione si sobbarca con piacere il nuovo lavoro e redigerà per l'avvenire le dichiarazioni, agli effetti fiscali, per conto di ogni singola Cassa rurale.

Le nostre affiliate non verranno quindi più « molestate » per simile bisogna, l'Unione provvedendo a tutto. Alle singole Casse rimarrà unicamente il « piacere » di pagare puntualmente il rispettivo contributo all'erario statale.

La facilitazione di cui sopra avrà effetto tanto per l'imposta cantonale e comunale quanto per quella della difesa nazionale.

Idées directrices

Tâchons d'interdire scrupuleusement l'entrée, dans nos organisations, de tout esprit politique et de l'étouffer dans son germe si nous devions constater les premiers symptômes de son apparition. Que l'esprit de clan et de parti en soit banni! Travaillons sans considérations personnelles ou tendancieuses mais d'un commun accord à aider et secourir nos populations dans leur lutte contre les difficultés de l'existence. Voici ce qui unira au lieu de les diviser toutes les énergies bienfaisantes et généreuses, assurera la paix, que nous demandons à Dieu de nous donner et de nous conserver.

F.-G. RAIFFEISEN.

✳

Le coopératisme s'identifie à l'homme. C'est de l'homme qu'il procède, par l'homme qu'il se réalise, se déploie, s'inscrit dans les faits. On ne saurait le concevoir imposé de l'extérieur comme une discipline policière; il procède du dedans comme une adhésion de l'intelligence et de la volonté. Il est persuasion ou il n'est pas. Et c'est pourquoi les institutions dans lesquelles il prend forme valent exactement ce que valent les hommes qui les composent.

Esdras Minvill.

MOTS DE LA FIN

— Prête-moi cinq balles.
— J'les ai pas sur moi.
— Et chez toi ?
— Tout le monde va bien, merci !

✳

— Que feriez-vous si vous aviez le traitement d'un directeur de banque ?
— Je n'en sais rien. Mais je serais curieux de savoir ce qu'un directeur de banque ferait s'il avait mon revenu.

✳

— Et si je vous confie mon argent, je n'aurai pas de difficultés après ?
— Non... non... Vous n'en entendrez plus jamais parler.

A. JAEGGI, Recherswil (Sol.)
Pépinières forestières
membre de la Caisse Raiffeisen, Recherswil, offre des
plants forestiers
de bonne provenance et de première qualité. Visitez mes cultures ou demandez prix courant.
Téléphone (065) 4 74 25

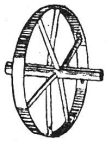

Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer
BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B

TERME
BERNABEI MASSAGGIO
Abano Terme (Padova/Italie) Tél. 90-118
Ouverts toute l'année • Possibilité de chaque soin dans la maison • Chambres avec bain • Garage
Piscine avec eau termale • Prix modérés

Passez votre *commande* à présent pour les
Plants forestiers
Mes plants sont bienvenants et vigoureux.
Vous serez réjoui par leur croissance.
Veuillez demander le prix-courant à
Fritz Stämpfli
pépinières-forestières, Schüpfen
ou téléphonez au N° (031) 67 81 39

IMPRIMERIE FAWER & FAVRE S. A., LAUSANNE

APHRODISE
Pour la saillie et faire retenir les vaches et petits animaux domestiques
Le flacon Fr. 5.—
ENTEROSE poudre - GOSTERINE gouttes
Contre la diarrhée des veaux Fr. 4.—
BREUVAGE
Pour nettoyer les vaches après vêlage. Le paquet Fr. 1.75 ; par 3 paquets Fr. 1.50
PHARMACIE ÉCONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE
R. SUARD • 7, rue des Deux-Ponts • Tél. (022) 25 06 65 • GENÈVE

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES
Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)
H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 ET 25 71 92

Compte général des Caisses Raiffeisen

Bilan

ACTIF

	31 décembre 1953 969 Caisses	31 décembre 1954 991 Caisses
	Fr.	Fr.
Encaisse et chèques postaux	13 553 800.21	14 911 728.63
Avoirs à vue à la Caisse centrale	64 604 374.—	70 489 649.95
Avoirs à terme à la Caisse centrale	125 802 900.—	134 472 400.—
Comptes courants débiteurs gagés	84 887 532.14	93 047 706.52
Prêts à terme gagés	50 133 956.80	53 361 236.93
Avances aux communes et corporations de droit pub.	63 087 210.33	70 569 014.92
Prêts hypothécaires	760 075 743.52	822 172 503.21
Fonds publics : parts sociales à l'Union	9 733 408.80	9 974 559.90
Immeubles à l'usage des Caisses (51/53)	2 758 090.70	3 137 338.65
Autres immeubles (3/3)	122 000.—	124 000.—
Autres actifs : Intérêts échus, courus, mobilier, etc.	11 771 358.07	12 514 828.26
Somme du bilan	1 186 530 374.57	1 284 774 966.97

PASSIF

	31 décembre 1953 969 Caisses	31 décembre 1954 991 Caisses
	Fr.	Fr.
Crédits utilisés à la Caisse centrale	17 017 910.—	18 361 428.90
Comptes courants créanciers	115 030 231.02	124 451 654.14
Caisse d'épargne 446 847 / 464 209 livrets	741 164 137.94	805 735 544.92
Comptes de dépôts	28 259 248.34	30 930 182.02
Obligations	211 695 546.95	226 952 701.95
Intérês impayés et courus, droits et impôts	9 943 821.48	10 548 706.43
Fonds propres :		
Parts sociales des 104 237 / 107 661 membres	10 523 200.90	10 869 769.90
Réserves y compris le bénéfice de 3 797 613.47 / 4 028 700.77	52 896 277.94	56 924 978.71
Somme du bilan	1 186 530 374.57	1 284 774 966.97

Compte général d'exploitation

PRODUITS

	1953	1954
	Fr.	Fr.
Intérêts actifs	36 600 770.53	39 326 891.64
Recettes diverses	112 586.29	117 313.12
	36 713 356.82	39 444 204.76

Roulement : 1953 Fr. 2 474 210 796.06
1954 Fr. 2 691 451 648.77

CHARGES

	1953	1954
	Fr.	Fr.
Intérêts aux parts sociales (nets)	339 183.35	349 631.20
Autres intérêts passifs (nets)	20 296 446.33	21 840 672.21
Droits et contributions perçus (décomptés des intérêts)	6 964 384.79	7 493 070.04
Impôts : Confédération, cantons, communes	995 185.60	1 174 493.24
Administration	2 193 491.45	2 322 898.25
Autres frais généraux	1 925 009.73	2 002 335.93
Amortissements	202 042.10	232 403.12
Bénéfice net	3 797 613.47	4 028 700.77
	36 713 356.82	39 444 204.76